

### Editorial

## Pas d'expérimentation avec la santé



Durant la session de printemps au Conseil national, nous allons examiner l'initiative populaire pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine. Son acceptation aurait de graves conséquences sur la recherche, l'industrie et le système de santé suisses.

Deux propositions de minorité ont été déposées: un contre-projet direct visant à ancrer dans la Constitution un plan d'abandon des expériences contraignantes pour les animaux, ainsi qu'une demande de renvoi en commission pour l'élaboration d'un contre-projet indirect. Toutes deux doivent être rejetées. La communauté scientifique veille à ce que les expérimentations animales soient réduites au minimum et remplacées par des méthodes alternatives. Dans des domaines spécifiques comme la médecine humaine et vétérinaire, il n'est toutefois pas possible d'y renoncer totalement. Un désengagement successful correspondrait à une interdiction de la recherche dans ces domaines. L'avenir de la place scientifique suisse et du progrès médical serait alors compromis.

Le Conseil fédéral et la communauté scientifique veulent continuer à réduire ces expérimentations, à les remplacer et à les affiner pour diminuer les contraintes sur les animaux. Le nouveau programme de recherche «Advancing 3R» a été lancé à cette fin. C'est la voie à suivre pour agir dans l'intérêt du bien-être animal sans impacter négativement notre société.

**Simone de Montmollin**  
conseillère nationale,  
membre du Team politique FUTURE

### Interdiction de l'expérimentation animale et humaine

## La réglementation en vigueur suffit

**L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine» vise à proscrire les expériences sur les animaux et les recherches sur l'être humain en Suisse. Elle demande aussi l'interdiction du commerce et de l'importation de produits ayant fait l'objet d'expérimentations animales. Son acceptation aurait des conséquences lourdes sur la recherche, l'innovation et le développement des connaissances dans les sciences de la vie et la biotechnologie en Suisse.**

L'initiative populaire pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine sera traitée par le Conseil national au cours de la session de printemps. Son acceptation aurait de graves conséquences sur l'industrie, les hautes écoles, ainsi que les consommatrices et consommateurs. Dans des domaines tels que la médecine, elle impliquerait de facto une interdiction de la recherche – ce qui serait désastreux pour la place scientifique suisse et notre système de santé.

### Conditions cadres actuelles

La législation suisse en matière d'expérimentation animale est l'une des plus strictes au monde. Elle garantit que la recherche soit conforme à l'éthique en mettant les scientifiques dans l'obligation morale et juridique d'appliquer le principe des 3R (*replace, reduce, refine*). Ainsi, les expériences sur les animaux ne sont autorisées que s'il n'existe aucune alternative; leur nombre est limité au strict minimum; les méthodes de recherche et les conditions de détention imposent aux animaux le moins de contraintes possibles.

Les acteurs FRI s'emploient à trouver et déployer des solutions alternatives. En mars 2018, le Centre de compétence suisse 3R (3RCC) a été créé sous l'égide de swiss-

universities. Cette initiative conjointe des hautes écoles, de l'industrie, des autorités et des organisations de protection des animaux vise à encourager la recherche, la formation et la communication liées au principe des 3R afin de remplacer, réduire et améliorer l'expérimentation animale. Au cours des quatre dernières années, le nombre d'animaux utilisés pour des expériences n'a cessé de reculer. Le Conseil fédéral a lancé un nouveau Programme national de recherche doté de 20 mio de francs pour continuer à promouvoir le principe des 3R.

### Pas de contre-projet souhaité

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a renoncé à proposer un contre-projet direct et rejeté une initiative de commission pour l'élaboration d'un contre-projet indirect. Le Conseil national se penchera néanmoins sur deux propositions minoritaires. D'une part, un contre-projet direct demande le désengagement progressif de l'expérimentation animale et l'exclusion des essais cliniques. Une deuxième minorité veut renvoyer l'objet en commission pour la préparation d'un contre-projet au niveau législatif.

Les hautes écoles et organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation suisses voient l'initiative et les contre-projets proposés comme une menace pour le développement de la place scientifique suisse. Avec l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine, la Suisse perdrait son rattachement à la recherche internationale. Les réglementations législatives en vigueur garantissent un recours éthique à l'expérimentation animale et à la recherche sur les êtres humains. Tant le Conseil fédéral que la CSEC-N recommandent de rejeter l'initiative sans contre-projet.

## Erasmus+

# L'idée d'une association pleine est sur la table

Le Conseil fédéral a mis le mandat de négociation pour une association de la Suisse à Erasmus+ en consultation auprès de la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N). La commission demande, par 18 voix contre 6, d'adapter le mandat de telle sorte qu'un accord porte dans tous les cas sur une association pleine et entière à Erasmus+ pour la période 2021-2027. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) est du même avis.

Les deux commissions rappellent le souhait exprimé à maintes reprises par le Parlement de voir la Suisse participer à nouveau pleinement à Erasmus+ à l'avenir.

La CPE et la CSEC du Conseil des Etats donnent leur feu vert au mandat de négociation. Cette dernière soutient le projet du Conseil fédéral avec le modèle de paiement *pay as you go* et renonce à exiger une pleine association.

La balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral. Il doit négocier les modalités d'une association à Erasmus+ avec l'UE et soumettre un message sur le financement correspondant au Parlement. Le Conseil des EPF et swissuniversities se sont prononcés en faveur d'une pleine association, afin que la Suisse ne perde pas sa position dans les collaborations universitaires européennes.

## Études de médecine

# L'augmentation du nombre de diplômé-e-s en bonne voie

Le système de santé suisse manque de diplômé-e-s en médecine humaine. Cet état de fait a été reconnu tant par le Conseil fédéral que le Parlement. Au cours de la période FRI 2017-2020, des mesures visant à augmenter leur nombre ont été mises en place dans le cadre d'un programme spécial. Un financement de départ de 100 mio de francs doit permettre d'augmenter le nombre de titulaires de

Master à 1'300 par an d'ici 2025. Un bilan intermédiaire réalisé en 2019 montre que le nombre de diplômé-e-s a effectivement augmenté. La croissance prévue par le programme spécial est conforme aux objectifs. De ce fait, la majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) recommande à son conseil de rejeter une motion qui demande au Conseil fédéral

de nouvelles mesures pour plus de diplômé-e-s en médecine humaine. Le Conseil des Etats avait approuvé de peu la motion «Il faut former plus de médecins en Suisse!» pendant la session d'automne 2020. La Chambre du peuple traitera cet objet durant la première semaine de la session.

## Loi sur les EPF

# Élimination des dernières divergences

Pendant la session de printemps, le Parlement finira son examen de la modification de la Loi sur les EPF. Après deux tours de discussions en 2020, deux divergences subsistent entre les deux chambres. D'une part, le Conseil national ne veut pas exclure explicitement le droit de recours au Tribunal administratif fédéral pour les

deux EPF et les instituts de recherche – il s'écarte ainsi du projet du Conseil fédéral. Le Conseil des Etats s'était d'abord rallié à la version du Conseil fédéral sur ce point; il a ensuite proposé un compromis qui prévoit un droit de recours dans certains domaines uniquement. Par ailleurs, la Chambre haute demande que les mem-

bres de la commission de recours des EPF ne soient plus nommés par le Conseil des EPF, mais par le Conseil fédéral. La majorité de la CSEC-N s'en tient toutefois à la version du Conseil national pour les deux points. La Chambre du peuple se prononcera sur ces divergences lors de la première semaine de la session.

## EN BREF

### 21 encouragements de l'UE pour la Suisse

Le Conseil européen de la recherche (CER) a annoncé les bénéficiaires de ses Consolidator Grants 2020. Ces encouragements sont accordés à des chercheurs et chercheurs avec au moins sept ans d'expérience après leur doctorat. Un total de 655 mio d'euros a été réparti entre 327 projets. Sept de ces encouragements sont octroyés à l'ETHZ, 3 à l'Université de Bâle et 2 aux universités de Berne et de Zurich. L'EPFL, les universités de Genève, de Lucerne et de Lugano ainsi que l'EMPA, le WSL et IBM Research ont tous reçu un Consolidator Grant.

### Innosuisse lance l'initiative Flagship

En janvier 2021, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse a ouvert le premier appel à projets de l'initiative Flagship. Elle encourage les innovations systémiques qui contribuent à relever les défis économiques et sociaux actuels. L'accent est mis sur la transformation numérique induite par la pandémie de Covid-19, ainsi que sur la résilience et la durabilité dans les domaines de l'évolution démographique, des chaînes d'approvisionnement, des infrastructures TIC et de la décarbonisation. Les demandes de financement peuvent être soumises jusqu'au 31 mars 2021.

### 31 contributions d'encouragement de la Confédération

Le Conseil fédéral a désigné les 31 établissements de recherche d'importance nationale qui recevront une contribution durant la période 2021-2024 en vertu de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) soutiendra ces établissements avec un total de 460 mio de francs, en complément des contributions des cantons, des hautes écoles et de l'économie privée. La majorité des contributions sont octroyées à des centres de compétences technologiques.

### Confiance accrue en la science

En 2020, la confiance de la population suisse en la science a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente. Ces résultats ont été publiés dans l'édition sur le Covid-19 du Baromètre scientifique suisse. Pas moins de 67% des répondants considèrent leur degré de confiance comme fort ou très fort. La grande majorité de la population (72%) est d'avis que les décisions politiques concernant la gestion de la pandémie de Covid-19 doivent reposer sur une expertise scientifique.

### Lancement d'un PNR sur les 3R

Le Conseil fédéral a lancé le Programme national de recherche (PNR) «Advancing 3R». Ses objectifs sont de diminuer le nombre d'expérimentations animales dans la recherche scientifique, de réduire les contraintes subies par les animaux de laboratoire et d'étudier les aspects éthiques, juridiques, sociétaux, culturels et économiques de l'expérimentation animale. Le PNR s'étend sur une durée de cinq ans et dispose d'un cadre financier de 20 mio de francs. Il est dirigé par le Fonds national suisse (FNS), qui publiera l'appel à projets au printemps 2021.

### 15,5 mia pour la R-D issus du secteur privé

Les entreprises privées ont investi environ 15,5 mia de francs dans des activités de recherche et développement (R-D) en 2019. Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique, ces investissements ont augmenté de 9% par rapport à ceux de l'année 2017. La branche de la pharmacie a consacré le plus de moyens financiers aux activités de R-D, soit 5,2 mia de francs.

### Programme de travail du CSS

Le Conseil suisse de la science (CSS) a présenté son programme de travail pour les années 2020 à 2023. Il y fixe ses priorités pour apporter un soutien scientifique aux autorités. Le CSS veut tirer des enseignements de la crise actuelle, afin qu'à l'avenir, les compétences scientifiques nécessaires puissent être développées et exploitées.

### Quota par sexe au sein du FNS

Le Fonds national suisse (FNS) introduit un quota par sexe au sein de ses organes d'évaluation. A l'avenir, la part de femmes au sein du Conseil de la recherche et de sa présidence devra atteindre au moins 40%; dans les organes propres à chaque discipline, le quota sera adapté au domaine de recherche concerné. Le FNS veut ainsi lutter contre les inégalités de représentation dans les positions dirigeantes de la recherche. A l'heure actuelle, 23% des chaires professorales au sein des universités suisses sont occupés par des femmes. Au niveau du doctorat, la part de femmes se monte à environ 45%.

### Révision de la LERI

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message concernant la modification de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Il vise à offrir plus de marge de manœuvre et de flexibilité à l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse. La participation aux coûts pour l'encouragement de projets sera assouplie. Innosuisse pourra soutenir directement les start-up. En outre, le Conseil fédéral propose de modifier les dispositions concernant les réserves d'Innosuisse et du Fonds national suisse, afin qu'il soit possible de dépasser le plafond à titre exceptionnel et sur une durée limitée; celui-ci était fixe jusqu'à présent.

#### Impressum

© Réseau FUTURE 2021

Münstergasse 64/66, 3011 Berne  
T 031 351 88 46  
info@netzwerk-future.ch  
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.